

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

Délibération n° DL-240627-082

Objet :

**Subvention exceptionnelle aux associations
USSS Football – 70^{ème} anniversaire**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 081-218102713-20240627-DL240627082-AR

Date de la convocation :
21 juin 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 5

**Votants : 26
Pour : 26**

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND, Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjointes – Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX, Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY, Benoit ALBAGNAC, Mme Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID, Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU et M. Stéphane FILLION.

Excusés : MM. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Julien LASSALLE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU).

Absents : MM. Maxime LACOSTE, Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CARBONNE.

À la demande de M. le Maire, M. Cédric PALLUEL, conseiller municipal, informe l'Assemblée que le club local de Football fêtera cette année ses 70 ans, le samedi 29 juin 2024. Un programme riche et varié est prévu.

Cette association a sollicité une subvention exceptionnelle de 4 000 €, servant notamment au financement des animations pour les plus petits ainsi que la soirée musicale.

Après instruction de la demande, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € (*deux mille euros*) est proposée.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les crédits inscrits au budget principal de la Commune ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Éducation / Jeunesse / Culture / Sports / Associations / Solidarité » du 12 juin 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant le souhait de la Commune de soutenir l'association USSS Football dans le cadre de cette manifestation ;

DÉCIDE,

- D'approuver la proposition d'une subvention exceptionnelle pour l'association USSS Football à hauteur de 2 000 € (*deux mille euros*) ;
- D'inscrire la dépense aux articles, chapitre et budget correspondants ;
- D'autoriser M. le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,
Emmanuelle CARBONNE




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.